



ATELIER ID4 AFRICA BIENVENUE !

M.Diakalidia KONATE, Préfet Hors-grade ,Secrétaire Exécutif de la CNFCI

SOLUTION INNOVANTE POUR REGULARISER LA MIGRATION A L'AIDE DE VDS: CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE



SOMMAIRE

01

**PRÉSENTATION DE LA
STRUCTURE EN CHARGE
DES FRONTIÈRES**

02

**CONTEXTE ET
DEFIS DE LA
MIGRATION**

03

**QU'EST-CE QUE LE
VISIBLE DIGITAL
SEAL (VDS) ?**

04

**AVANTAGE ET MISE
EN ŒUVRE DE VDS**

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, pays dynamique d'Afrique de l'Ouest, est à la fois une terre d'accueil et de départ pour les migrants.

Avec une économie attractive, elle fait face à des défis majeurs en matière de gestion des flux migratoires.

La Côte d'Ivoire pourrait utiliser le Visible Digital Seal (VDS) pour faciliter une gestion plus efficace, sécurisée et humaine des flux migratoires, en s'appuyant sur l'intégration des technologies d'identification numérique.

01

PRÉSENTATION DE LA CNFCI



CNFCI

Commission Nationale des
Frontières de la Côte d'Ivoire

SECRÉTARIAT
EXÉCUTIF

SECRÉTARIAT
EXÉCUTIF

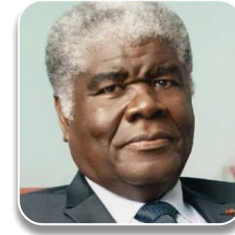
1-1 Organisation de la commission

La Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) se compose comme suit :

Décret n°2017-462 du 12
juillet 2017

Le champ d'actions de la
CNFCI :

- frontières
terrestres,
- frontières
maritimes,
- frontières
aériennes.



PRÉSIDENT:
Le Premier Ministre



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT:
Le Ministre chargé de
l'Administration du
Territoire et de la
Décentralisation ;



2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT:
Le Ministre chargé
des Affaires Etrangères ;



RAPPORTEUR:
Le Secrétaire Exécutif

26 membres issus des ministères et structures techniques nommés par arrêté n° 446/
PMMBPE/ CAB du Premier Ministre en date du 25 juillet 2018.

1-2. Missions de la Commission

Mission principale : assister le Gouvernement dans la conception, la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières.

Missions spécifiques :

- ❑ **initier et coordonner** les activités de gestion des frontières ;
- ❑ **assurer** les activités de délimitation, de démarcation et de matérialisation des frontières ;
- ❑ **mettre** en œuvre la Politique Nationale de Gestion Intégrée des frontières ;
- ❑ **prévenir et gérer** les conflits pouvant surgir entre la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes ;
- ❑ **renforcer** la coopération transfrontalière ;
- ❑ **veiller** au développement des espaces frontaliers ;
- ❑ **renforcer** la résilience des populations frontalières ;
- ❑ **rendre compte** au Gouvernement de tous faits ou événements intervenant aux frontières.

02

CONTEXTE ET DEFIS DE LA MIGRATION



2-1 CONTEXTE DE LA MIGRATION EN CÔTE D'IVOIRE

- ❑ **Terre d'immigration depuis la période coloniale** d'abord à travers le travail forcé, puis à travers le SIAMO. L'administration coloniale a eu recours à la main d'œuvre depuis les autres colonies (Mali, Burkina, Sénégal, Bénin...)
- ❑ **L'administration post-coloniale a continué cette politique migratoire.** Notamment à travers la politique économique d'ouverture tournée vers l'extérieur (attraction de main d'œuvre étrangère qualifiée ou non, attraction des capitaux étrangers)
- ❑ **Remise en cause de la politique migratoire sur fond de crise identitaire.** Cette période est particulièrement marquée par la lutte contre la fraude sur la nationalité et la fraude documentaire



2-2. DEFIS LIES A LA MIGRATION EN CÔTE D'IVOIRE

- ❑ **Migration irrégulière** (faux documents, fraude à l'identités).
- ❑ **Contrôle aux frontières resté pendant longtemps inefficace** en raison des points d'entrée officiels pas suffisamment équipés; multiplicité des voies de contournement...
- ❑ **Intégration des migrants dans le respect des lois.**



1- ENJEUX

- Pays de transit et de destination en Afrique de l'Ouest.
- Forte mobilité transfrontalière (notamment avec les pays voisins comme le Burkina Faso, le Mali, le Ghana, etc.).
- Défis : migrations irrégulières, difficulté d'identification, pressions sur les services publics, enjeux de sécurité.

2- LIMITES

- Usage de documents papier vulnérables à la fraude.
- Absence d'interopérabilité régionale.
- Manque de traçabilité dans les mouvements migratoires.

Une solution technologique comme le *Visible Digital Seal (VDS) pourrait moderniser la gestion migratoire en renforçant la sécurité et la traçabilité des documents.



03

QU'EST-CE QUE LE VISIBLE DIGITAL SEAL (VDS) ?

This is to certify that the holder of this certificate has on the date indicated been vaccinated against coronavirus

COVID-19



Other potential health hazards, which although uncommon should not be overlooked, include the effects of unusual climate conditions, mental strain, diseases resulting from inadequate hygiene, contact with insects and animals.



Passport number or travel document number

336072846512



Valid until

31/12/2021

3. QU'EST-CE QUE LE VISIBLE DIGITAL SEAL (VDS) ?

Une technologie de l'OACI qui permet de signer numériquement des données sur un document physique (comme un visa, certificat de vaccination, permis de séjour) via un code QR visible et infalsifiable.

Il se présente sous la forme d'un code QR ou d'une puce numérique contenant des données cryptées et vérifiables instantanément.

Fonctionnement du VDS

1. Encodage : Les données biométriques et administratives du migrant sont stockées dans un QR code sécurisé.

2. Vérification : Les autorités scannent le code via une application dédiée pour authentifier le document.

3. Interopérabilité : Compatible avec les systèmes internationaux (ePassport, bases de données INTERPOL).

04

AVANTAGES ET MISE EN ŒUVRE

4-1 . APPLICATION EN CÔTE D'IVOIRE : AVANTAGES ET MISE EN ŒUVRE

4-1-1. AVANTAGES DU SYSTÈME

- ❑ **La lutte contre la fraude documentaire :** authentification infalsifiable des visas et titres de séjour; Réduction des passeports et documents d'identité falsifiés grâce au cryptage des données.
- ❑ **L'optimisation des contrôles aux frontières :** scan rapide pour vérifier la validité d'un document. Intégration avec le système MIDAS (Migration Information and Data Analysis System) de l'OIM pour le suivi des flux.
- ❑ **Régularisation des migrants :** Délivrance de e-visas et permis de séjour numériques avec VDS. Meilleure gestion des demandes d'asile* via une base de données centralisée
- ❑ **Vérifiabilité hors ligne :** idéal pour les postes frontaliers sans connexion.
- ❑ **Authentification rapide :** réduit les files d'attente et les risques de fraude.
- ❑ **Interopérabilité :** standard reconnu internationalement, facilite la coopération régionale.
- ❑ **Respect de la vie privée :** données lisibles uniquement par les autorités autorisées.

4-1-2. INTÉGRATION DU VDS DANS LA GESTION MIGRATOIRE

VDS apposé sur :

- *Permis de séjour temporaire ou travail*
- *Documents de régularisation pour migrants irréguliers*
- *Cartes de frontière pour les communautés frontalières*
- *Authentication des documents par les forces de l'ordre ou les agents frontaliers via scan.*

4-2-1. COLLABORATION INSTITUTIONNELLE

- Commission des Frontières de Côte d'Ivoire :
- Coordination transfrontalière
- Appui à la délivrance de cartes de mobilité transfrontalière
- Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI)
- Génération de l'identité numérique
- Production des documents VDS

4-3. IMPACT ATTENDU

4-3-1. POUR L'ÉTAT

- *Meilleure connaissance des flux migratoires.*
- *Réduction de la fraude documentaire.*
- *Coopération régionale renforcée (ex. CEDEAO, OIM, OACI).*



4-3. IMPACT ATTENDU

4-3-2. POUR LES MIGRANTS

- **Accès facilité aux services sociaux.**
- **Régularisation simplifiée**
- **Meilleure protection juridique.**



4-4. ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. La phase pilote

Expérimentation à l'aéroport d'Abidjan et aux postes-frontières clés. Formation des agents de l'Office Nationale de l'Etat Civile et de l'Identification (ONECI) et de la Police des Frontières.

2-La législation et partenariats

Adoption d'un cadre légal et réglementaire (avec le soutien du Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec l'OIM et l'OACI).

3- La collaboration avec des fournisseurs technologiques.

4-L'Interconnexion avec les systèmes d'identification nationaux et régionaux.

5-La Généralisation

Extension à tous les consulats ivoiriens à l'étranger. Intégration avec le système d'identification biométrique ivoirien

CONCLUSION

Le VDS est une solution pragmatique et innovante pour appuyer une politique migratoire humaniste, efficace et souveraine. En combinant technologie, coopération institutionnelle et volonté politique, la Côte d'Ivoire peut devenir un modèle en Afrique de l'Ouest dans l'usage du numérique pour la régularisation des migrations.



**NOUS VOUS
REMERCIONS !**

